

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GARD



MAIRIE DE CONNAUX

## Compte-rendu du conseil municipal du jeudi 14 avril 2022 à 19 h 30

L'an deux mille vingt-deux, et le quatorze avril à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur MAURIN Stéphane, Maire.

**Date de la convocation :** 8 avril 2022

**Présents :** M. CHEVALIER Gérard, M<sup>me</sup> VUIGNIER Alexandra, M. LOYE Rémy, M<sup>me</sup> LAURENT Amélie, M. BURILLO Mathieu, M. BOUCAULT Michel-Éric, M<sup>me</sup> BURILLO Florence, M<sup>me</sup> DUMAS Michelle, M. FERIOLO Flavien, M<sup>me</sup> HUSSON Audrey, M. SMITH Thierry.

**Absents représentés :** M<sup>me</sup> BERTINEAU Christiane (procuration à M. CHEVALIER Gérard), M. BERNARD William (procuration à M<sup>me</sup> VUIGNIER Alexandra), M<sup>me</sup> POLITO Chloé (procuration à M<sup>me</sup> LAURENT Amélie), M. NUSSBAUM Frédéric (procuration à M<sup>me</sup> BURILLO Florence).

**Absents excusés :** M. PHILIP Alexandre.

**Absents :** M. DIEUDONNE Michel, M<sup>me</sup> BOUSQUET Béatrice.

**Secrétaire de séance :** M<sup>me</sup> LAURENT Amélie

### **1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 avril 2022**

Le procès-verbal a été adressé aux conseillers municipaux par mail le 12 avril 2022, afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Pour mémoire les points à l'ordre du jour du conseil étaient :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 mars 2022
2. Compte de gestion 2021
3. Compte administratif 2021
4. Affectation du résultat de l'exercice 2021
5. Instruction en mairie des Déclarations Préalables (DP) dites simples pour les changements de destination d'un bâtiment existant
6. Questions diverses.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Chevalier d'avoir assuré la présidence du précédent conseil municipal auquel il n'a malheureusement pas pu assister.

**Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **2/ Vote des taux des taxes directes locales année 2022**

Monsieur le Maire rappelle que depuis la réforme de la fiscalité locale, qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le panier des recettes fiscales de la commune est composé :

- de la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- de la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires ;
- et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Monsieur le Maire propose de se prononcer sur le maintien des taux de taxes foncières sur leur niveau de 2021 et de décider d'appliquer pour l'année 2022 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- \* Foncier Bâti : 41.71%
- \* Foncier Non Bâti : 77,83 %

L'état 1259 est présenté aux élus. Un rappel sur le coefficient correcteur minorant (commune surcompensée), les allocations compensatrices, les acronymes, les articles comptables concernés a été fait aux élus pour une meilleure compréhension.

Monsieur FERILOLO demande s'il ne serait pas opportun de l'augmenter.

**Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

*Délibération n°2022-014*

### **3/ Budget Primitif 2022**

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur le Budget Primitif 2022, qui se présente, par section équilibrée, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 566 355 €

Dépenses et recettes d'investissement : 503 483 €

Il donne ensuite la parole à M<sup>me</sup> VUIGNIER Alexandra, adjointe aux finances afin qu'elle présente en détail les propositions budgétaires travaillées en commission finances le 11 avril dernier. Le détail des propositions budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement sont présentés à l'ensemble du conseil municipal.

**Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

*Délibération n°2022-015*

### **4/ Questions diverses**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'élection qui vient d'avoir lieu au sein du CCAS. En effet, Madame BURILLO Florence vient d'être élue vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Connaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h42.

Le Maire,  
Stéphane MAURIN